

6 et 7 Décembre 2019

COORDINATION TELETHON VENDEE

Cité La Vigne aux Roses Bâtiment H

Rue Jean Launois

85000 La Roche sur Yon

Tel/fax : 02-51-46-27-02

telethon85@afm-telethon.fr

<http://www.telethon85.fr/>

A VOUS, organisateur

DOCUMENT 2019 : merci de le lire attentivement

Vous allez signer un contrat, avec l'AFM, pour l'organisation d'une manifestation dans le cadre du prochain **TELETHON des 6 et 7 décembre 2019**. Vous allez faire partie de la " force T " de l'AFM. Ce contrat scellera l'accord qui vous lie à l'AFM. Vous rejoindrez ainsi les **valeurs associatives : transparence et respect du donateur**. Désormais votre seul interlocuteur sera la **coordination départementale de Vendée**.

Nous vous demandons de bien prendre connaissance, dans le contrat d'engagement, de la **notice d'une page qui est à lire attentivement**, afin d'éviter autant que faire se peut oubli ou erreur. **Nous retourner**, dès que possible, **les 3 exemplaires non séparés** (prière de bien appuyer sur le crayon pour que le dernier exemplaire soit lisible, merci de vérifier) ; nous retourner **en même temps** les autres documents à renseigner : **le bon de commande de matériel** (en cas d'additif, établir un bon de commande par additif), le **Contrat d'Assurance MAIF** et la **Déclaration SACEM**.

Si vous avez déjà organisé un Téléthon, vous observerez une **simplification du contrat**, notamment dans la **description plus succincte de vos animations** ; merci, dès que vos programmes seront établis, **de nous adresser par mail à telethon85@afm-telethon.fr, vos affiches ou flyers**, ce qui nous permettra de les relayer sur notre page Facebook, et de construire les tournées de notre équipe de Coordination pendant les 30 heures du Téléthon.

Le Téléthon est placé cette année **sous le signe de la « hauteur »**, ce qui autorise de multiples initiatives.

Vous pouvez trouver ci-dessous quelques précisions concernant des points particuliers :

- 1 **Concernant les additifs, il est fortement conseillé de les limiter à 5 par contrat et ce pour des questions d'assurance. L'additif est impératif si des manifestations rattachées à un contrat sont organisées dans une autre commune.**
- 2 **Utilisation de ballons** : l'AFM-Téléthon privilégie la construction de **structures statiques** qui sont des alternatives aux lâchers de ballons, plus pérennes et respectueuses de l'environnement, moins astreignantes administrativement voire plus économiques (puisque certaines configurations ne nécessitent pas de gonflage à l'hélium).
- 3 **Autorisations préfectorales ou municipales** : **Merci de vous reporter à la circulaire « Autorisations et déclarations préfectorales ou en Mairie. Attention aux délais de dépôt de dossier !**
- 4 **SACEM** : pour bénéficier de la gratuité de droits d'auteur, vous devez nous faire parvenir avec votre contrat, l'imprimé ci-joint.

RAPPEL IMPORTANT :

L'autorisation gratuite est délivrée :

- si les dons ou recettes sont intégralement reversés au Téléthon.
- Si le coût des dépenses n'excède pas 305 €.

.../...

Mais si le coût des dépenses dépasse 305 €, la SACEM appellera le montant dû au titre des droits d'auteur. Dans ce cas, la SACEM s'engage à effectuer au profit de l'AFM un don représentant 50% des droits d'auteur acquittés par l'organisateur de la manifestation.

Les dépenses retenues concernent :

- L'orchestre, les artistes ou la sonorisation.
- La location de la salle.
- Les frais de publicité ou communication (affichage...)
- Les frais de décoration.

S'il y a un repas, en aucun cas les dépenses liées à ce repas ne seront retenues par la SACEM.

***Un grand merci à tous pour votre
dévouement.
Bon courage et bon Téléthon 2019***

DOCUMENTS CONSTITUANT VOTRE DOSSIER :

Les documents signalés en **italique gras** sont joints à cet envoi.

Les autres **documents** sont **consultables et téléchargeables** sur le site **TELETHON85** en suivant ce lien : <http://www.telethon85.fr/index.php/organisateurs/documents-de-campagne>

1. **CONTRAT D'ASSURANCE MAIF.**
2. **BON DE COMMANDE DE MATERIEL.**
3. **CONTRAT D'ENGAGEMENT 2019** (avec sa notice + charte Force T)
4. INFORMATION sur le TELETHON des SCOLAIRES et document « la Course du Muscle »
5. **PLAQUETTE « REGLES DE SECURITE »**
6. DOCUMENT « LA BOUTIQUE TELETHON ».
7. **PERMANENCES A LA COORDINATION**
8. ATTESTATION DE CONTRIBUTION EN NATURE (à utiliser pour vos sponsors)
9. ATTESTATION DE PARTENARIAT (à dupliquer pour vos partenaires)
10. **DECLARATION SACEM**
11. AUTORISATIONS ET DECLARATIONS PREFECTORALES OU EN MAIRIE
12. COLLECTE CARTOUCHES D'IMPRIMANTES
13. FICHE CONSEIL STRUCTURES BALLONS

UNE EQUIPE A VOTRE SERVICE

Toute l'équipe de la Coordination de la Vendée est à votre disposition pour vous aider à organiser vos animations Téléthon. N'hésitez pas à nous solliciter.

Vos contacts :

- Les animateurs de secteur.
- L'Equipe du secrétariat.

Toutes les coordonnées sont sur le site de la Coordination <http://www.telethon85.fr/> :
suivre le lien <http://www.telethon85.fr/index.php/coordination-vendee/l-equipe>